

J'ORGANISE UN ÉVÉNEMENT DURABLE

Engagez-vous aux côtés de la Ville de Liège dans la transition vers la durabilité environnementale en choisissant des actions à mettre en place dans le cadre de votre événement !

- ☐ J'accepte de **partager mes données avec les autres signataires de la charte** pour une mise en commun de nos solutions
- ☐ Je souhaite **tendre vers la durabilité** à mon niveau en choisissant ci-dessous une ou plusieurs actions à réaliser lors de mon événement intitulé et organisé le :

Je m'y engage

DECHETS

Des installations de tri des déchets appropriées sont mises en place (îlots de tri en suffisance et visibles) et une signalétique claire rappelant les consignes est installée de manière visible.

Un « Plan de prévention et de gestion des déchets » est communiqué et mis en place en fonction du nombre de visiteurs :

- Moins de 1000 visiteurs : un plan de gestion, énumération des moyens.
- Plus de 1000 visiteurs : un plan de gestion, mise en place d'une GreenTeam en charge du tri/propreté/nettoyage du site et des rues directement attenantes au site (trajet des départs/retours). Veiller à la mise en place d'un nombre suffisant de bulles à verre, notamment près des zones de restauration.

Prévention des déchets

- Les consommations seront servies dans de la vaisselle et des gobelets réutilisables (pas d'usage unique). L'évènement accepte et favorise l'apport de ses propres contenants (gourde, gobelet réutilisable, boîte de transport, réduction si contenant personnel...)
- La distribution de flyers publicitaires, de goodies à usage unique et les emballages individuels sont interdits sur le site et autour de l'évènement (sauf protections auditives)
- La circularité est encouragée pour le mobilier et la décoration :
 - ❖ La décoration et le mobilier sont issus d'alternatives au neuf (réemploi, seconde main, location...).
 - ❖ Un accord est prévu pour éviter que la décoration et le mobilier ne soient jetés après leur utilisation dans le cadre de l'évènement (récupérathèque, 2ème main, réemploi l'année suivante, reprise du fournisseur...)

Gestion des déchets

- Chaque îlot de tri comporte au moins les 3 fractions suivantes : PMC, organiques et résiduels. L'organisateur peut organiser un surtri si celui-ci a été communiqué aux participants en avant, durant et après l'évènement. Les zones de consommation des produits « à l'emportée » disposent d'un matériel de collecte adapté. Un tri isolé de la fraction « papier/carton » est organisé.
- Des actions sont mises en place pour encourager les bons gestes de tri (The Click, GreenTeam, lots, réductions, animations...)
- Des cendriers de gabarit adapté sont installés en nombre suffisant aux endroits pertinents afin de réduire la pollution occasionnée par les mégots, mais sans gêner ni porter atteinte à la santé des participants non-fumeurs

MOBILITE

Au-delà des prescriptions réglementaires imposées par la police, la sécurité doit être assurée pour tous les déplacements sur le site. Quel que soit le nombre de visiteurs, les couloirs de mobilité active dont les cheminements piétons et PMR d'une largeur d'1m50 minimum doivent être préservés de tout encombrement.

- Moins de 1000 visiteurs : proposer gratuitement un nombre adapté de parkings vélos (15% du nombre de visiteurs attendus), idéalement sécurisé et/ou avec un contrôle social, signaler sur le site l'arrêt de transport public le plus proche. - Plus de 1000 visiteurs : fournir gratuitement un nombre adapté de parkings vélos (15% du nombre de visiteurs attendus), idéalement sécurisé et/ou avec un contrôle social, proposer une fiche d'accessibilité multimodale, et le cas échéant, envisager des navettes spéciales au départ de points stratégiques.	
---	--

ALIMENTATION

- L'ensemble HoReCa favorise la production locale, bio et de saison, et contient au minimum : ❖ Un plat et un encas végétarien ❖ Un plat et un encas réalisé en faisant appel aux producteurs liégeois ou périurbain, inscrits dans une démarche de durabilité, et d'économie sociale si possible ❖ Un plat et un encas réalisé avec des produits de saison ❖ Un plat et un encas répondant aux critères officiels de la labellisation biologique - Afin de limiter le gaspillage alimentaire, les assiettes-repas sont proposées en formats petite faim et grande faim (quantités normales), le prix étant adapté en conséquence. - Un accès avantageux à l'eau de distribution sera prévu - Une procédure est prévue pour éviter le gaspillage alimentaire (accord avec un acteur de l'aide alimentaire pour donner les invendus à des personnes précarisées, revente/redistribution des invendus, mise à disposition de rest-o-pack ...) - Favoriser les contenants réutilisables et instaurer une caution pour les contenants jetables (bouteilles de bières, canettes...)	
--	--

PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE

Il est impératif de prendre connaissance de la réglementation en vigueur concernant la protection du site de l'évènement : respect des clôtures, balisage des sentiers, baignade interdite, préservation de la faune et de la flore (interdiction de la cueillette...)

Rappeler les règles de bonne conduite, qu'elles soient destinées spécifiquement aux participants ou à tous, dans tous les supports de communication : site Internet, dossier de presse, newsletter, roadbook, etc.	
--	--

LUTTE CONTRE LE BRUIT

L'application de la législation relative à la diffusion de son amplifié est obligatoire, y-compris pour les évènements en plein air

- Des protections auditives (casques/bouchons d'oreille...) sont fournies au public jeune - La localisation des installations acoustiques sera réfléchie, en amont de l'évènement, de manière à limiter au maximum les éventuelles nuisances sonores et leur impact sur le voisinage	
---	--

DATE ET LIEU

NOM ET SIGNATURE



CHARTRE À RETOURNER
 Ville de Liège – Service Environnement
 Rue de Namur 2 à 4000 Liège – liege.environnement@liege.be



Des questions ou envie d'aller plus loin dans la démarche ?

DECHETS	
Contact - Prévention des déchets	zerodechet.zeroplastique@liege.be
Contact – Gestion des déchets	maintenancespacespublics@liege.be
Gestion des déchets / Tri	www.intradel.be
Ville de Liège - Règlement de police relatif à la propreté sur la voie publique et aux petites incivilités urbaines	https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/securite/bureau-de-police-administrative/reglements/reglement-de-police-relatif-a-la-proprete-sur-la-voie-publique-et-aux-petites-incivilités-urbaines

MOBILITE	
Contact - Prêt de matériel (barrières Nadar pour vélos...)	philippe.marliere@liege.be
	pierre-francois.haleng@liege.be
Contact - Mobilité	nicolas.devillers@liege.be
Mobilité à Liège	https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/mobilite

ALIMENTATION	
Contact - Alimentation durable	madil@liege.be
	veronique.biquet@liege.be
Producteurs locaux Produits de saison	- La plateforme "alimentation locale" du site "liege.be" : https://alimentation-locale.liege.be/acheter-local/commerces - La Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL) : https://www.catl.be/le-reseau/ - Le Clic Local (La plateforme créée par l'Apaq-W des produits de l'agriculture) : https://jecliquelocal.be/
Labellisation biologique	https://agriculture.wallonie.be/production-biologique
Restes alimentaires	- Restopack : http://environnement.wallonie.be/restopack/ - Répertoire de l'aide alimentaire en Wallonie sur le portail de la Fédération des Services Sociaux : https://www.fdss.be/fr/concertation-aide-alimentaire/repertoire-de-l-aide-alimentaire/

PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE	
Contact - Espaces naturels et de la biodiversité	liege.environnement@liege.be
Ville de Liège - Règlement de police relatif à l'usage et à l'occupation des parcs, jardins et plaines de jeux publics relevant du domaine public	https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/securite/bureau-de-police-administrative/reglements/reglement-relatif-a-lusage-et-a-loccupation-des-parcs-jardins-et-plaines-de-jeux-publics-relevant-du-domaine-public-de-la-ville-de-liege.pdf
Ville de Liège – Règlement de police relatif à l'usage et à l'occupation du parc de la Boverie	https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/securite/bureau-de-police-administrative/reglements/reglement-de-police-relatif-a-l-usage-et-a-l-occupation-du-parc-de-la-boverie.pdf

LUTTE CONTRE LE BRUIT	
Contact - Plan « Bruit »	liege.environnement@liege.be
Région wallonne – Réglementation et recommandations	• http://environnement.wallonie.be/
Plan <i>Qualité environnemental</i> « Bruit » de la Ville de Liège	• https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/environnement/plan-qualite-environnementale/bruit
Ville de Liège - Règlement de police relatif à la lutte contre le bruit	• https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/proprete/reglements

A la suite de l'événement **un feedback** sur les **actions réalisées** et les **problèmes rencontrés** ou **pistes d'améliorations** à mettre en place lors d'un prochain événement vous sera demandé. N'hésitez pas à déjà nous faire part d'éventuels obstacles que vous rencontrez dans la démarche afin que nous puissions y trouver des solutions ensemble.